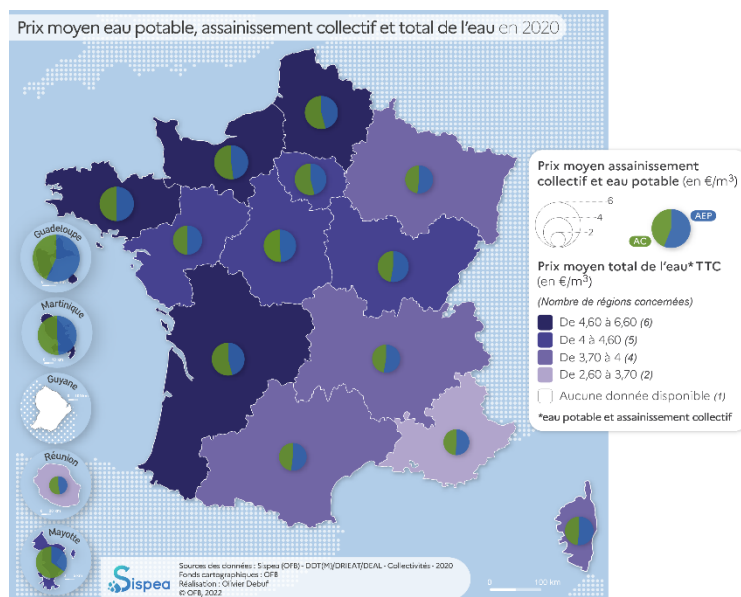


## COMMUNIQUE DE PRESSE

Vincennes, le 30 Juin 2022

### Publication du 12<sup>ème</sup> rapport national de l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement Edition 2022 (sur les jeux de données 2020)

L'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement, mis en œuvre par l'Office français de la biodiversité avec l'appui des services de l'État, vient de publier son douzième rapport, à partir des données publiées par les collectivités organisatrices sur l'exercice 2020. Ce rapport a vocation à présenter un panorama de l'organisation et de la performance des services publics d'eau, d'assainissement collectif et non collectif. Il est accessible sur le site [services.eaufrance.fr](https://services.eaufrance.fr).



**Prix de l'eau potable et de l'assainissement collectif en légère hausse** par rapport à l'année précédente : prix global moyen de l'eau TTC au 1er janvier 2021 (pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>) de 4,3 €/m<sup>3</sup> (contre 4,19 €/m<sup>3</sup> au 1er janvier 2020), dont 2,11 €/m<sup>3</sup> pour l'eau potable et 2,19 €/m<sup>3</sup> pour l'assainissement collectif. Cela représente une facture de 516 €/an, soit 43 €/mois pour l'abonné.

#### Maintien d'une très bonne qualité de l'eau

Excellente qualité de l'eau potable française : taux de conformité microbiologique et physico-chimique stables, autour de 98 % pour l'année 2020 et ceux sur ces 10 dernières années (Ces deux indicateurs sont produits par le Ministère chargé de la Santé à partir des données du contrôle sanitaire des eaux (pilote par les agences régionales de santé – ARS), qui sont enregistrées dans la base de données SISE-Eaux).

#### Un rendement du réseau de distribution d'eau potable stable

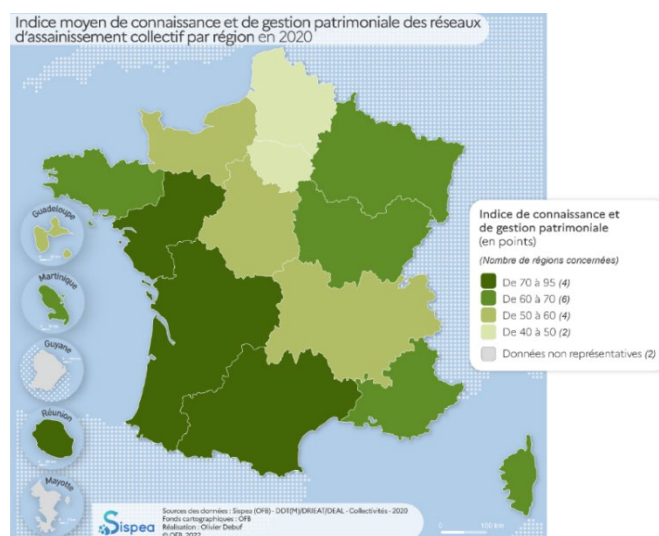
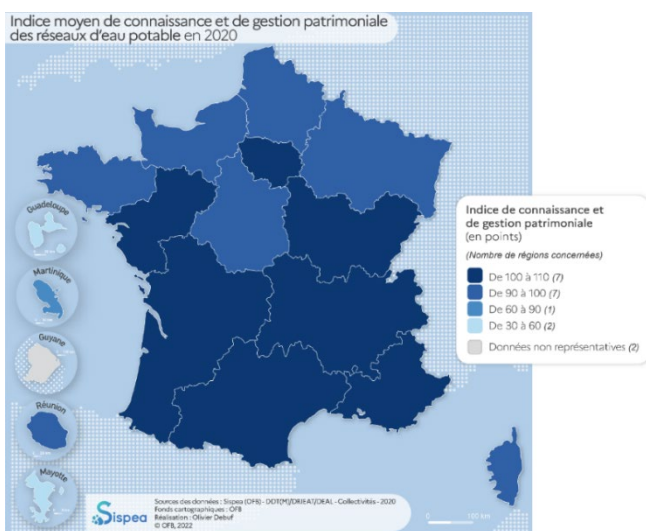
Le rendement moyen du réseau de distribution d'eau potable, à l'échelle nationale, est de 80% en 2020.

La proportion de services non conformes est également stable avec 20% en 2020 et en 2019. Un meilleur rendement moyen à l'échelle nationale n'est donc pas nécessairement synonyme de plus de services conformes en ce qui concerne le « rendement seuil » (en vertu du décret « fuites »).

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est en hausse avec 61,5% en 2020 contre 58,8% en 2019.

### Une disparité de connaissance technique du patrimoine

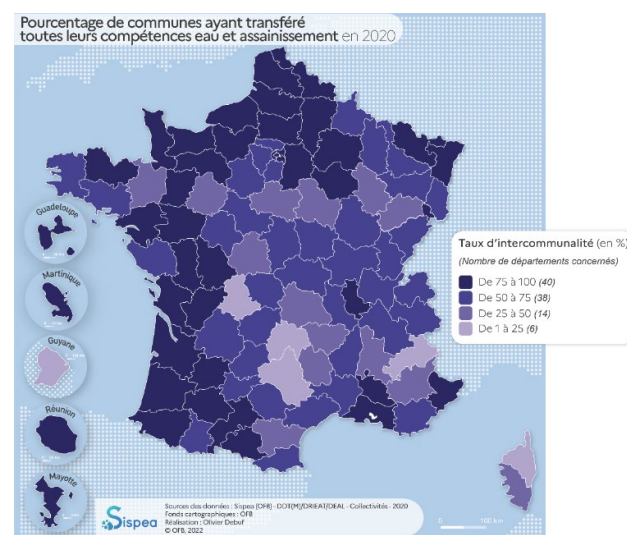
Le niveau de connaissance et la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est plus approfondie que celle des réseaux d'assainissement. En 2020, l'indicateur est évalué respectivement à 101 et 63 points (sur un total de 120 points). Pour l'assainissement collectif, on observe une plus grande disparité interrégionale dans le niveau de connaissance : des efforts sont à poursuivre notamment pour les collectivités des Hauts-de-France et de la région parisienne (indicateur compris entre 40 et 50 points sur 120 points).



### Les effets de la loi NOTRe

Conséquence de la loi NOTRe, le regroupement des communes en intercommunalité s'est accéléré sur les dernières années (pour rappel, 24 033 collectivités pour 37 846 services en 2010). En 2020, on dénombre 14 211 collectivités (soit 16 % de moins qu'en 2019 et 41% de moins qu'en 2010).

En termes de nombre de services, cela se traduit en 2020 par au total 26 176 services comprenant 10 975 services d'eau potable, 12 623 d'assainissement collectif et 2 578 d'assainissement non collectif.



### Une progression de l'intercommunalité

Le taux de gestion intercommunale traduit la proportion de communes ayant transféré toutes leurs compétences eau et assainissement au niveau intercommunal. Ce taux de gestion intercommunale est en forte progression (+6,5 points de pourcentage) entre 2019 et 2020 et est évalué à hauteur de 68,7% en 2020.

**Accéder au rapport et à la synthèse 2020 :**

<https://www.services.eaufrance.fr/panorama/rapports>

*Etablissement public d'Etat créé le 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de l'Agriculture et l'Alimentation. Il a pour mission la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et en Outre-mer. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement ; de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.*

**Contact Presse**

Florence Barreto / 06 98 61 74 85

Emma Vega / 07 63 11 21 51

[presse@ofb.gouv.fr](mailto:presse@ofb.gouv.fr)

[ofb@rumeurpublique.fr](mailto:ofb@rumeurpublique.fr)